



**PSA RENNES**

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**



# CE extraordinaire

## 09 décembre 2013

### Suivi de l'avancement du PSE

Résorption du sureffectif :

**1260 dossiers soldés au 06 décembre 2013.**

A ce jour, **1343 solutions de reclassement** ont été identifiées (dont les 1260 dossiers soldés).

### Fin de la période de volontariat le 31 décembre 2013

**A compter du 1er janvier 2014, les déclarations d'intention à une mesure de volontariat du PSE ne seront plus instruites par le PMP.**

- Chaque salarié encore concerné par le PSE recevra une première proposition individuelle de poste de reclassement interne correspondant, dans la mesure du possible, à sa catégorie professionnelle.
- Le salarié disposera d'un mois maximum pour accepter ou refuser la proposition de poste.
- En cas de refus, de nouvelles propositions de poste lui seront faites.
- Le salarié qui ne sera pas reclassé en interne à la date du 1er avril 2014 se verra notifier son licenciement pour motif économique.
- Un congé de reclassement de 12 mois sera proposé au salarié licencié.
  - ↳ Pendant ce congé, le salarié recevra du PMP, par écrit, deux offres valables d'emploi.

### Aménagement de la période de fin de volontariat

**La fin de période de volontariat est aménagée pour les salariés ayant fait une déclaration d'intention le 31 décembre 2013 au plus tard.**

- Les déclarations d'intention reçues jusqu'au 31 décembre 2013 seront étudiées par le PMP.
- Les projets doivent se concrétiser pour le 1er avril 2014 au plus tard.
- Pour les mesures nécessitant des justificatifs, le salarié devra les fournir pour le 31 janvier au plus tard.
- Les salariés qui auront fait acte de volontariat pour une mesure de congé de reclassement volontaire seront reçus dès les premiers jours de janvier 2014 par le cabinet SODIE pour élaborer leur projet.
- Pour les congés de réindustrialisation et de transition professionnelle, les dossiers de candidatures des salariés seront transmis aux sociétés partenaires afin d'être analysés dans le courant de janvier 2014.
- Les projets validés par la commission de validation doivent débuter au plus tard le 1er avril 2014.
- Pour des raisons de service, il est possible de décaler jusqu'au 1er avril 2014 l'entrée en congé senior, en congé de reclassement, en congé de transition professionnelle et de réindustrialisation.
- Les conditions d'accompagnement des différentes mesures sont celles de la période de volontariat.
- Si le projet n'est pas validé par la commission, le salarié est intégré dans le processus de reclassement interne.

## Aménagement de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014

**Ouverture des possibilités de reclassement externe pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014.**

**Le salarié ayant un projet professionnel validé par le PMP devra refuser l'offre de reclassement faite et demander à ne plus recevoir d'offre de reclassement.**

- Sa demande sera actée et la notification de son licenciement pourra intervenir avant le 1<sup>er</sup> avril 2014
- Les projets professionnels concernés :
  - ↳ Un projet professionnel vers un autre employeur
  - ↳ Un projet de création ou de reprise d'entreprise
  - ↳ Un congé de reclassement volontaire de 12 mois
- La mise en œuvre du reclassement externe :
  - ↳ Le projet professionnel du salarié devra se concrétiser au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2014
  - ↳ Les conditions d'indemnisation seront celles de la période contrainte
- Les possibilités de substitution seront maintenues pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014.
- Les nouvelles opportunités d'emploi de réindustrialisation
  - ↳ Si de nouvelles opportunités d'emploi de réindustrialisation aboutissent après le 31 décembre 2013, elles seront accessibles aux salariés pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014 par l'intermédiaire du congé de reclassement de 12 mois après la notification du licenciement pour motif économique
  - ↳ Le congé de reclassement devra débuter au plus tard le 31 mars 2014

### **Avis CFDT :**

**Dans la dernière ligne droite, la direction a décidé d'accentuer la pression sur certaines catégories cariste, pro qualité, retoucheur et moniteur afin que les personnes concernées acceptent des mouvements notamment sur les postes d'OP UEP.**

**Si seulement notre direction avait pu créer d'avantage de poste de professionnel dans le cadre de la réindustrialisation, on n'en serait peut-être pas là !**

**La CFDT consciente de la situation a tout de même rappelé à la direction que nous sommes en phase de volontariat et exigé que cette notion soit respectée.**

**Si vous estimez que votre encadrement va trop loin ou si vous avez des attentes particulières, n'hésitez pas à nous solliciter.**

**La CFDT se satisfait des aménagements proposés aux salariés ayant l'intention de concrétiser un projet en début 2014.**

*Prochain CE ordinaire le 19 décembre 2013*